



Communication

2023 est l'occasion d'apporter du changement dans la communication de la commune.

La mairie vous propose dès à présent l'application ILLIWAP dont vous trouverez les explications d'installation en page centrale. Celle-ci remplace la plate-forme Voisins Vigilants.

Ce printemps, vous aurez l'occasion d'échanger avec la gendarmerie lors d'une réunion pendant laquelle vous sera présenté le dispositif « participation

citoyenne » qui sera amené éventuellement à compléter la panoplie de communication.

Nous vous rappelons également que nous sommes sur les réseaux sociaux Facebook (mairiedefousse-magne) et Twitter (@fousse-magne).



Retour sur les vœux du Maire

Le 14 janvier, le Maire a eu le plaisir de présenter ses vœux à la population devant une centaine d'habitants, en présence de :

- Damien Meslot, président de Grand Belfort
- Marie-Hélène Ivoll, vice-présidente du Département
- Ian Boucard, député du Territoire de Belfort

Ce fut l'occasion d'expliquer la politique menée depuis 2020, notamment la gestion financière et les travaux, suivi d'un éclairage sur l'avenir du village. Merci pour votre présence.



Un généreux don à la Commune

La cérémonie des vœux a été l'occasion pour Serge NADALIN, natif du village et ancien adjoint municipal, d'offrir à la commune un magnifique blason en mosaïque, constitué de 2250 pièces, réalisé par le maître d'œuvre Roland Formet d'Esmoulière (70).

Origine du blason d'après l'armorial des communes du Territoire de Belfort : après le retour de l'Alsace à la France en 1648, le fief devint seigneurie et la famille seigneuriale du lieu, les Reinach-Fousse-magne, firent inscrire dans l'armorial général de France les armes suivantes pour la seigneurie : «De gueules à un aigle à deux têtes d'argent, becqué et membré d'or». Un chaleureux merci à Serge NADALIN.

Centrale solaire

Les premiers travaux en vue de la construction d'une centrale solaire sur le site de l'aéroparc ont démarré **mardi 24 janvier** et s'étaleront sur un mois hors intempéries.

Il s'agit des travaux de terrassement des pistes de circulation qu'EDF a confiés à l'entreprise EUROVIA. Ci-dessous le circuit qui sera emprunté par les camions lors des opérations de terrassement. Les horaires journaliers seront : 7h30-12h puis 13h-17h.





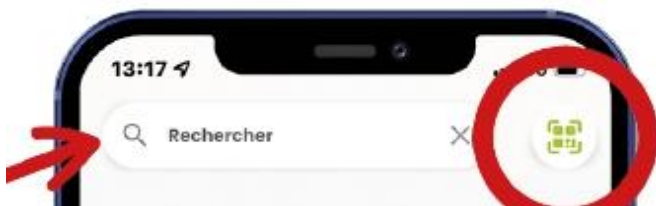
Désormais vous pourrez suivre toute l'actualité de la commune de Foussemagne directement sur votre smartphone via l'application ILLIWAP.

Comment recevoir toutes les informations de la commune en temps réel sur mon smartphone ?

1. Téléchargez l'application ILLIWAP sur Google Play (Android), sur AppStore (iOS) ou sur App Gallery (Huawei).

2. Recherchez votre commune :

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application ou scannez le QR code via le lecteur intégré.



3. Suivez votre commune :

Cliquez sur le bouton S'ABONNER pour vous abonner à l'actualité de la commune.



4. Recevez les notifications :

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Suivre les stations liées

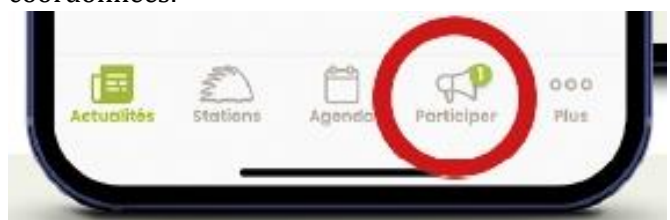
Vous pouvez également suivre l'actualité de la médiathèque, du périscolaire et de l'association communale (ACF) en vous abonnant aux stations liées à la commune. Celles-ci devraient être mises en place prochainement.



Je souhaite signaler un incident depuis mon smartphone.

Vous pouvez également signaler à la mairie un incident dont vous êtes témoin en suivant la procédure suivante :

Cliquez sur le mégaphone dans le menu en bas de votre écran. Puis cliquez sur le bouton « envoyer un signalement » pour commencer. Il faudra renseigner la catégorie, indiquer la localisation, prendre une photo, joindre un commentaire et renseigner vos coordonnées.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; [facebook.com/mairiedefoussemagne](https://www.facebook.com/mairiedefoussemagne)
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

<p>JANVIER</p> <p>18/01- Réunion Conseil d'administration</p> 	<p>FEVRIER</p> <p>01/02 - Assemblée Générale</p>  <p>Assemblée Générale</p>	<p>MARS</p> <p>04/03 - Babybourse</p>  <p>05/03 - Carnaval</p> 	<p>AVRIL</p> <p>09/04 - Pâques</p>  <p>13/04 - Journée des aînés</p>
<p>MAI</p> <p>14/05 - Balade familiale avec barbecue</p> 	<p>JUIN</p> <p>17/06 - Soirée orientale</p>  <p>21/06 - Fête de la musique</p> 	<p>JUILLET / AOUT</p> 	
<p>SEPTEMBRE</p> <p>16/09 - Babybourse</p>  <p>17/09 - Rallye</p> 	<p>OCTOBRE</p> <p>07/10 - Loto</p> 	<p>NOVEMBRE</p> <p>04/11 - Halloween</p>  <p>05/11 - Bourse aux jouets</p> 	<p>DECEMBRE</p> <p>Marché de Noël du village avec :</p>  <p>09/12 - Venue du Saint-Nicolas 23/12 - Invitation du Père Noël</p>

Voici le planning annuel de l'Association Communale de Foussemagne. Ces activités sont accessibles à tous. N'hésitez pas à y participer et à vous inscrire à l'association.

Babybourse

La première manifestation de l'année organisée par l'ACF sera la Babybourse, lors de laquelle vous pourrez acheter des vêtements pour bébés et enfants ainsi que du matériel de puériculture d'occasion.

Elle aura lieu le **samedi 4 mars de 9h à 13h** à la Maison des Arches.

Accès libre - 5€ la table sur réservation avant le 25 février

Contact : 06 28 48 20 47 ou acf90150@gmail.com



Les jeudis des tout-petits

La médiathèque, par le biais de Madame Lanzini, propose des animations à destination des tout-petits (0-3 ans).

Un jeudi matin par mois, elle assurera l'accueil des enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou d'un parent. Elle leur lira **des histoires et des comptines** (environ 1/2 heure) qui seront suivies d'un **goûter** (brioche, café/thé ou jus de fruit).

Rendez-vous dès le **jeudi 23 février, à partir de 9h45 (début de l'animation à 10h)**.

Nombre de places limité (maximum 5 adultes et 10 enfants) : inscription obligatoire par téléphone 03.84.23.48.09 (laissez un message en cas d'absence) ou par mail mediatheque.foussemagne@laposte.net



Conciliateurs de justice

Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice nommés par la cour d'appel. Ils mènent des actions spécifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non saisi un juge.

Le conciliateur peut intervenir dans des conflits d'ordre civil tel que :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances)
- Différents entre propriétaire et locataires ou locataires entre eux
- Litiges à la consommation
- Créances impayées
- Malfaçons de travaux

Les conciliateurs de justice ne peuvent intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et agissent à titre gracieux.

Ils sont à votre disposition dans les permanences suivantes, uniquement sur rendez-vous :

- Le lundi de 15h à 17h 30 en mairie de Delle, contact : 06.67.01.12.23
- Le mardi de 14h à 17h au tribunal judiciaire de Belfort, contact : 06.62.33.08.86 ou 06.60.36.17.96
- Le jeudi de 14h à 17h 30 à la Maison France Service de Valdoie, contact : 03.84.57.01.39
- Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Chatenois les forges, contact : 07.61.20.03.01
- Le Jeudi semaines paires de 14h à 17h, à la communauté de communes des Vosges du sud à Etuefont, contact : 06.82.17.55.92
- Le mercredi semaines impaires de 14 à 17h, à la maison France service de Giromagny, contact: 06.42.42.06.46

Devenez Conciliateur de justice auxiliaire de justice bénévole et assermenté :

- Vous avez une expérience dans le domaine juridique,
- Vous voulez exercer une fonction enrichissante et contribuer à une Justice de proximité équitable,
- Vous tiendrez des permanences dans un lieu public,

Ecrivez à robert.villemin@conciliateurdejustice.fr

ou consultez le site : www.conciliateurs.fr



Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Foussemagne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne

Anciens numéros : <https://www.foussemagne.fr/bulletins-municipaux.htm>



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

A la rencontre de nos commerçants, artisans et industriels :

Fin 2022, Nicolas Pereira, 22 ans, jeune auto-entrepreneur a sollicité la mairie dans le cadre de cette tribune pour se faire connaître et agrandir son réseau. Soulignons cette initiative. Si vous êtes un acteur économique de la commune, comme Nicolas, n'hésitez pas à nous contacter pour figurer dans le bulletin municipal.

Nicolas habitant de Foussemagne depuis sa plus tendre enfance est commercial auto-entrepreneur. Il travaille actuellement en partenariat avec l'agence immobilière SINGULIER IMMOBILIER de Montbéliard.

Titulaire d'une licence « Responsable d'Affaires en Immobilier » depuis plus d'un an, il est agent immobilier et gère les transactions immobilières de tous types : appartements, maisons, terrains et locaux commerciaux.

En qualité de « marieur d'affaires », il conseille et négocie afin de mettre en regard une offre de l'acheteur et un accord du vendeur.

Par conséquent, si vous cherchez ou vendez un bien, n'hésitez pas à contacter Nicolas. Fort de ses connaissances du village, il saura vous conseiller avec précision et pertinence.

Nicolas Pereira
06-95-25-44-77

nicolas.singulierimmobilier@gmail.com



Information CPAM

J'ai un problème de santé,
j'appelle...

...mon médecin en priorité

...le médecin de garde au 39 66

...en cas d'urgence
le 15

la nuit (de 20h à 8h), week-ends et jours fériés

ou en cas d'impossibilité de joindre un médecin